

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AJACCIO**

Le 23 juin 2022 à 18 h 00, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 16 juin 2022 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent Marcangeli, Le Maire.

Etaient présents : Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Danielle Flamencourt, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Alain Nicolai, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom : Annie Costa-Nivaggioli à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne à Christian Bacci, Marie-Noëlle Nadal à Stéphane Vannucci, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Paul Mancini à Jean-Pierre Aresu, Emmanuelle Villanova à Caroline Corticchiato, Marie-Françoise Gaffory Fau à David Frau, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Danielle Antonini à Jean-André Miniconi,

Etaient absents : Laurent Marcangeli, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Isabelle Feliciaggi, Vanina Angelini-Buresi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Séance du jeudi 23 juin 2022
Délibération N° 2022/101
Approbation du compte administratif de l'exercice 2021 -
Budget de la régie du port de plaisance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20220623-2022_101-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2022

Affichage : 29/06/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Les tableaux ci-dessous présentent l'ensemble des équilibres du Compte administratif 2021 du budget de la régie du port de plaisance de la ville d'Ajaccio.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 2 154 560.89 €

RECETTES : 4 514 736.45 €

↳ Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de : **+ 2 360 175.56 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 1 703 735.04 €

RECETTES : 1 623 647.93 €

↳ Soit un déficit d'investissement brut d'exécution de : **- 80 087.11 €**

↳ **Soit un excédent global de clôture du compte administratif de : + 2 280 088.45 €**

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier du Grand Ajaccio.

Tableau Etat II-2 Compte de Gestion	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	+ 1 280 984.93	0.00	- 1 361 072.04	- 80 087.11
Fonctionnement	+ 961 299.60	0.00	+ 1 398 875.96	+ 2 360 175.56
Total	+ 2 242 284.53	0.00	+ 37 803.92	+ 2 280 088.45

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

d'adopter les résultats constatés du Compte Administratif du budget de la régie du port de plaisance pour l'exercice 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, adjoint délégué
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 23 juin 2022 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget de la régie,
Vu les délibérations suivantes :

- Le débat d'orientation budgétaire tenu le 01 Février 2021 (délibération 2021-029),
- Le vote du budget primitif 2021 intervenu le 08 mars 2021 (délibération 2021-061),
- Le vote du budget supplémentaire du 05 Juillet 2021 (délibération 2021-132)
- Le vote de la décision modificative n°1 du 18 Octobre 2021 (délibération 2021-258)

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de

mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,
Considérant que M. Sbraggia a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;
Considérant que M. Laurent Marcangeli, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Sbraggia pour le vote du compte administratif ;

APPROUVE et ADOPTE

Le Compte administratif 2021 du budget de la régie du port de plaisance et l'ensemble de ses résultats.

RECONNAIT et PRECISE

La sincérité des restes à réaliser de la section investissement et qu'ils seront portés au Budget Supplémentaire 2022.

VOTE

Par 38 voix pour, 6 abstentions.

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

Directeur Général des Services



Charles DOMINICI